

Esenca

POUR UNE SOCIÉTÉ **INCLUSIVE**,
SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE

Construire ensemble
les politiques
de demain

MÉMORANDUM COMMUNAL
2024

Avec le soutien de



Préambule

Ce mémorandum s'inscrit dans **une perspective communale d'inclusion** des personnes en situation de handicap. En effet, la commune est le premier lieu de vie de la population. Dans ce cadre, il est important de tout mettre en œuvre pour y assurer la pleine inclusion des personnes en situation de handicap.

Il est complémentaire au Mémorandum 2024 d'Esenca sur les politiques de l'ensemble des niveaux de pouvoir, consultable ici : <https://www.esenca.be/memorandum-2024/>

À ce titre, Esenca mène depuis de très nombreuses années le label Handycity®. **Handycity®** est un label qui vise à **encourager les communes qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Plus d'informations à ce sujet : <https://www.esenca.be/outils-handycity/>

Esenca (anciennement ASPH) est une association active depuis plus de 100 ans dans le secteur du handicap. Nos services, projets, outils et productions ont pour objectif de défendre au quotidien les droits des personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique et invalidante.

Notre travail s'ancre dans un **réel cadre législatif** :

- La Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée en 2009 par la Belgique).
- L'ajout de l'article 22ter (2021) à la constitution belge qui consacre le droit à une pleine inclusion des personnes en situation de handicap et renforce leur accès aux droits.

En découlent une série de plans d'action sur notre territoire, dont : le plan d'action interfédéral handicap (2021-2030), le plan d'intégration du Handistreaming dans les politiques publiques de la région de Bruxelles capitale pour la période 2022-2025, le plan accessibilité de la Région wallonne (2022-2024).

Autant de balises qui, moyennant une application de mesures concrètes, pensées et menées avec les corps intermédiaires (associations, mutuelles, syndicats, collectifs) et les personnes concernées, travaillent activement à la construction d'une **société inclusive, solidaire et accessible.**

Ce mémorandum se décline en une série de thématiques qui ont toutes un point commun : elles sont déterminantes pour le droit à vivre dignement. La vie digne recouvre une réalité multifactorielle et dont les enjeux sont souvent interdépendants. Nous en proposons ici une lecture thématique qui demande toutefois de penser l'ensemble des politiques publiques dans une dynamique **Handistreaming**¹.

Enfin, le présent mémorandum est le fruit d'une **concertation** continue : dans nos différents mandats politiques et publics, avec nos publics lors de rencontres, contacts téléphoniques, échanges autour de projets, animations sur le terrain dans les régionales Esenca, mais aussi avec des personnes-ressources du

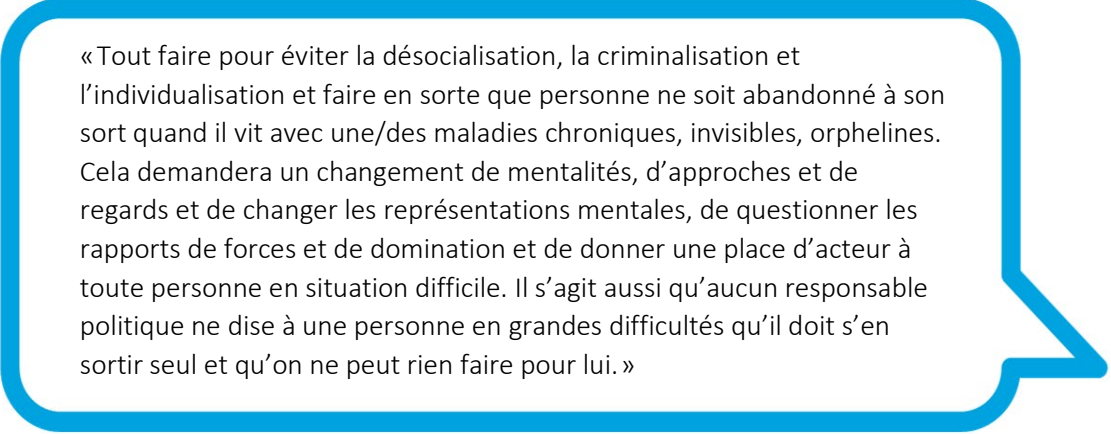
¹ Il s'agit d'un projet politique inclusif, encourageant à intégrer le handicap, ainsi que la promotion des droits de l'Homme des personnes en situation de handicap, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques publiques fédérales, régionales, communautaires et communales. Lire à ce sujet notre étude : « Le Handistreaming, une solution miracle pour des politiques inclusives ? ». <https://www.esenca.be/etude-2022-handistreaming/>.

champ du handicap du secteur associatif. Plus que jamais, nous défendons au quotidien le droit à l'autoreprésentation et l'autodétermination de nos publics ainsi que la défense de la réalité de toutes les situations de handicap à échelle collective. Ce mémorandum en est un exemple.

En outre, nous avons mis en avant de **nombreux témoignages** recueillis lors de la concertation autour du mémorandum. Vous les retrouvez dans des **bulles de parole** au travers de ce document.

Tout au long des différentes législatures, Esenca est là pour **accompagner et soutenir les politiques** dans leur travail vers une société universellement inclusive. Notre connaissance du terrain est conséquente, notamment par le biais de notre contact center, de nos services Handyaccessible, Handydroit®, Handyprotection et des labellisations Access-I ou de notre label Handycity®, ainsi que notre service Études & Projets.

Ensemble, réduisons collectivement les inégalités rencontrées par les personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique et invalidantes et respectons leurs droits essentiels.



« Tout faire pour éviter la désocialisation, la criminalisation et l'individualisation et faire en sorte que personne ne soit abandonné à son sort quand il vit avec une/des maladies chroniques, invisibles, orphelines. Cela demandera un changement de mentalités, d'approches et de regards et de changer les représentations mentales, de questionner les rapports de forces et de domination et de donner une place d'acteur à toute personne en situation difficile. Il s'agit aussi qu'aucun responsable politique ne dise à une personne en grandes difficultés qu'il doit s'en sortir seul et qu'on ne peut rien faire pour lui. »

Table des matières

Préambule	2
1. Politique générale	5
2. Fonction consultative	5
3. Sensibilisation.....	6
4. Accueil de la petite enfance, inclusion scolaire et parascolaire.....	6
5. Emploi	7
6. Élections	8
7. Accessibilité plurielle	9
8. Autonomie de vie et lieu de vie.....	10
9. Stationnement.....	11
10. Sport, culture, événements, information, nature.....	11
Esenca	13

1. Politique générale

- Adopter dans les politiques publiques communales et la **déclaration de politique générale**, le principe de **Handistreaming** (contraction des termes « handicap » et « mainstreaming ») : la prise en compte systématique, dans toutes les politiques publiques, du handicap.
- Revoir les déclinaisons du **Plan Stratégique Transversal** (PST) des communes afin qu'il soit rendu le plus efficace possible en créant de meilleures synergies entre les autorités communales, les personnes en situation de handicap, les représentants d'associations et le conseil consultatif communal des personnes en situation de handicap. À ce titre, soutenir la mise en place de ce conseil dans chaque commune.
- **Anticiper la gestion de crise**. Les personnes en situation de handicap ne sont pas (assez) prises en compte, en amont, dans les plans, les programmes et les politiques locales de prévention et gestion des catastrophes (naturelles, humaines, techniques, etc.). Il est indispensable d'anticiper au mieux leur prise en charge pour en assurer l'effectivité en temps de crise et catastrophe.
 - o Tester les dispositifs mis en place
 - o Assurer l'accessibilité à l'information en temps de crise (langue des signes, Facile à Lire et à comprendre, communications lisibles sur internet, ligne téléphonique, etc.)
 - o S'outiller en fonction des besoins du terrain pour assurer une prise en charge rapide et de qualité.
 - o Permettre aux autorités communales de disposer, en lien avec la protection civile, d'une connaissance et localisation des personnes en situation de handicap avec des difficultés d'autonomie (sur base de leur consentement). Cela permettra une prise en charge plus rapide et adaptée.

2. Fonction consultative

- Assurer au sein de la commune différents moyens de concertation des personnes en situation de handicap et/ou de leurs représentantes et représentants. À ce titre, mettre en place, maintenir et/ou développer un **conseil consultatif communal des personnes en situation de handicap**.
- Veiller à **consulter** les personnes en situation de handicap lors de réflexions et mises en place de politiques publiques communales afin d'écouter leurs besoins et leurs réalités, mais aussi les impliquer dans le développement et les révisions des politiques communales.
- Réduire le flottement observé en début de mandature dans **la mise en place du conseil consultatif** (comme c'est également observé aux autres niveaux de pouvoir).
 - o Réfléchir à une meilleure transmission des dossiers en cours, à identifier rapidement les (nouvelles et nouveaux) interlocutrices et interlocuteurs.
 - o Ne pas fragmenter le travail des conseils consultatifs par mandature.
- Encourager la population à **s'impliquer à échelle collective** dans la commune, notamment via les conseils consultatifs des personnes en situation de handicap.
- Travailler de concert entre les autorités communales et le conseil consultatif afin de **relayer au mieux le travail** du conseil à d'autres échelles de pouvoir.

3. Sensibilisation

- **Former** de manière continue le personnel communal et para communal aux différents types de handicaps et besoins spécifiques rencontrés par une partie de la population. Renforcer cette action pour les services en contact direct avec le public.
- **Organiser** des activités grand public de sensibilisation, notamment à propos du handicap et de la maladie.
- **Développer** des appels à projets, des subventions communales à destination des associations et collectifs qui favorisent le développement de projets à destination des personnes en situation de handicap.

4. Accueil de la petite enfance, inclusion scolaire et parascolaire

- **Former le personnel d'accueil et d'encadrement** de jeunes enfants et élèves en situation de handicap dans les différents services d'accueil communaux de la petite enfance (maisons communales d'accueil de l'enfance, crèches, etc.) et dans les structures scolaires et parascolaires. Cette formation doit couvrir tous les types de handicaps et de besoins spécifiques rencontrés par les jeunes en situation de handicap.
- Permettre un accueil inclusif, adapté et en suffisance dès le plus jeune âge (crèches), avec une **liberté de choix des parents** et augmenter les effectifs au niveau du personnel.
- Former le personnel à la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques et encourager le travail en réseau, plaçant **l'enfant au centre du dispositif**.
- Développer une **offre inclusive et financièrement accessible** de prise en charge des enfants dès le plus jeune âge dans les crèches. Limiter les freins d'accès à la crèche en raison du handicap et/ou proposer des alternatives respectueuses du handicap, de la maladie et/ou des besoins spécifiques de l'enfant.
- **Rassembler les acteurs de la scolarité** de l'enfant pour réfléchir au mieux l'accompagnement qui sera nécessaire et pouvoir travailler en réseau, en plaçant l'enfant au cœur du dispositif. Différents services existent pour favoriser la scolarité et l'inclusion de l'élève.
- Défendre **des apprentissages adaptés à chaque élève** et soutenir concrètement les enseignantes et enseignants dans cette démarche, via des informations, des formations continues et la mise à disposition du matériel nécessaire pour accompagner la prise en charge et la réussite de tous les élèves.
- Orienter en fonction de chaque situation les enfants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques vers la structure la plus adaptée (école inclusive, enseignement spécialisé ou en intégration). Assurer toutefois et dès que possible un accès à un **environnement inclusif** lorsque cela est possible.
- Résoudre structurellement **les problèmes liés à la mobilité** des enfants à besoins spécifiques et en situation de handicap. La mobilité ne peut jamais être un frein ni à la scolarité ni aux activités parascolaires et à la prise en charge de l'enfant dès le plus jeune âge. Trop de parents se sont retrouvés sans solution à la rentrée des classes.

- Mettre en place et faciliter les **aménagements raisonnables** nécessaires à la poursuite de la scolarité des élèves à besoins spécifiques conformément au décret lié.

« Plus de contacts entre les enfants avec et sans handicap pour que ce qui semble “différent” aux yeux des adultes ne le soit plus pour les “adultes en devenir.” »

« Éduquer davantage à l’acceptation des différences. »

Si l’enfant ne reprend pas le car scolaire, aucune garderie n’est prévue dans l’enseignement spécialisé primaire et secondaire. Or il nous est souvent difficile, voire impossible, de laisser notre enfant seul à la maison (manque d’autonomie du jeune). Les parents d’enfants en situation de handicap qui travaillent à temps plein sont souvent sans solutions. »

« Ma fille qui donne cours dans un collège a dans ses classes plusieurs adolescents en difficulté, parce qu’ils ont un ou plusieurs troubles dys..., et bien souvent ils sont diagnostiqués très tard. Elle a aussi en charge les aménagements raisonnables. Lors de nos conversations, elle me dit que ce n’est pas facile à gérer dans le temps pour aider ces élèves, parce qu’il y a peu d’informations et de formations, cependant le sujet la passionne ! Je pense vraiment qu’il serait nécessaire d’approfondir le chapitre sur l’inclusion des enfants en situation de handicap pour qu’ils aient autant de chances que les autres. »

5. Emploi

- Développer et/ou maintenir une politique d’emploi forte et inclusive.
 - o Respecter à minima les **quotas d’engagements** des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.
 - o Envisager la mesure des quotas comme faisant partie d’une série d’initiatives qui visent à l’inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

- Construire une politique d'emploi qui dépasse l'enjeu des quotas et travaille à une **inclusion de qualité** de chaque collaboratrice et collaborateur. Adopter une démarche proactive de recherche de candidats en situation de handicap notamment par le canal d'une ou plusieurs ASBL qui travaillent au recrutement et à la formation de candidats en situation de handicap.
- Signaler sur les offres d'emploi communales le principe de **non-discrimination** dans le traitement des candidatures, expliciter la procédure pour signaler un besoin spécifique lors des entretiens de recrutement.
- Encourager des collaborations comme la sous-traitance par des **entreprises de travail adapté** (ETA).
- Veiller au **maintien à l'emploi** des personnes en situation de handicap engagées avec un handicap ou dont le handicap est survenu durant leur carrière. Tout ceci en apportant un soutien qui tient réellement compte des besoins spécifiques, notamment via des mesures qui favorisent une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et les contraintes liées à la maladie ou au handicap.
- En qualité d'employeur, la commune doit s'inscrire dans un **plan stratégique diversité** se construisant sur le modèle social du handicap favorisant la responsabilité de l'environnement dans l'employabilité de la personne en situation de handicap dans le secteur public. Cette approche cible prioritairement les discriminations directes et les stéréotypes en sensibilisant l'ensemble des membres du personnel.

« Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, non pas par la contrainte, mais par des incitants fiscaux et des possibilités d'accompagnement. »

6. Élections

- Permettre et faciliter la **candidature aux élections communales** pour les personnes en situation de handicap ou de maladie.
 - Travailler à l'accessibilité du dispositif électoral, des lieux, des procédures et missions.
 - Travailler de manière ambitieuse à l'**accessibilité des bureaux** de vote, mais aussi de toutes les **communications politiques** en campagne électorale (sous-titrage des vidéos, retranscription écrite, recours au FALC, à la langue des signes.).
- Proposer aux personnes isolées ou à mobilité réduite un moyen de transport gratuit pour se rendre au bureau de vote.
- Envisager des modes alternatifs de vote pour les personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite; isoloir mobile dans les lieux plus isolés où dans les lieux de vote qui ne sont pas accessibles, par exemple.

7. Accessibilité plurielle²

- Travailler **l'accessibilité de la communication** : recours au Facile à Lire et à Comprendre (FALC), à des signalétiques accessibles, mettre à disposition au besoin un service d'interprétariat en langue des signes, de l'audiodescription, diversifier les moyens de communication (e-mail, SMS, courrier, toutes-boîtes, bulletin communal, etc.)
- Rendre accessibles **les voiries, les trottoirs, les parkings et les accès aux bâtiments** publics et les lieux publics.
- Assurer **l'accessibilité des bâtiments publics et communaux** et chercher constamment à maintenir ce degré d'accessibilité et à l'améliorer afin de respecter les législations en vigueur.
- Recourir en amont systématiquement à des **bureaux et service de conseils et d'études spécialisés en accessibilité** afin de faire l'état des lieux de l'accessibilité rencontrée et bénéficier d'un accompagnement pour rendre plus accessibles ces lieux.
- Expertiser **les sites internet et applications** des organismes du secteur public afin de respecter les législations en vigueur pour permettre leur usage en toute autonomie. Pour cela, avoir recours aux bureaux d'expertises pour accompagner au mieux la démarche.
- Construire **les nouveaux bâtiments publics de manière accessible**, en s'appuyant sur les services conseils en accessibilité qui disposent d'une réelle expertise.
- Maintenir des **guichets physiques** dans les services communaux en complément des démarches en ligne.
- Veiller à **préserver un accès aux distributeurs de billets** accessible dans la commune et maintenir une possibilité de paiement en liquide, afin de lutter concrètement contre la fracture numérique et l'inaccessibilité des terminaux de paiement.
- **Lutter contre la digitalisation des services publics par défaut** qui exclut une partie conséquente de la population en situation de fragilité numérique. La digitalisation doit être encouragée au sein d'un dispositif qui assure également une alternative physique à qualité égale (guichets, services, informations et documents légaux en format papier, etc. — écrivain public, informaticien public, aidant numérique, etc.) pour l'ensemble de la population, quels que soient les besoins spécifiques rencontrés.
- **Accessibilité réelle aux services comme la police, la commune, les administrations** : dans le cadre d'une perte d'autonomie et de difficulté à se déplacer et sans possibilité d'avoir recours aux outils numériques, proposer que des services communaux puissent se rendre au domicile des personnes pour effectuer certaines démarches administratives telles qu'un dépôt de plainte, un changement de permis de conduire, etc.

« Le passage de tout au numérique laisse une partie de la population sur le côté. Il est nécessaire de garder des guichets physiques pour accompagner les personnes. »

« Mettre plus de bancs dans l'espace public, en particulier aux arrêts de bus. Aplanir les trottoirs. »

² Des services-conseils spécifiques peuvent accompagner les communes en ce sens. Plus d'infos sur www.esenca.be.

« Il est urgent de penser aux transports en commun et aux adaptations pour les personnes moins autonomes. De plus, il est devenu difficile de circuler dans le respect de chaque usager de la route, trottoir et piste cyclable. Plus de discipline, pour plus de respect et de sécurité. »

8. Autonomie de vie et lieu de vie

- Soutenir l'autodétermination et le droit de choix et de décision quant à son **lieu de vie** : la personne concernée est experte de ses propres besoins.
- **Ne pas faire une réorientation automatique** et par défaut vers des institutions fermées (centres d'hébergement, maisons de repos, maisons de repos et de soins, etc.).
- Élargir considérablement le **parc des logements accessibles actuels** et le financer en conséquence. En assurer tant la diversité que l'adaptabilité en cours de vie. En assurer un environnement et un cadre sain, vert, et une bonne qualité de vie ; il s'agit d'un déterminant incontournable de la santé.
- Sortir de ce modèle par défaut d'institutionnalisation et **penser des lieux de vie dits inclusifs**, adaptés aux besoins sociaux, médicaux et paramédicaux des personnes en situation de handicap.
- Encourager les **nouvelles formes de logements collectifs et/ou solidaires**, les initiatives innovantes et citoyennes.
- Renforcer les services d'aides à domicile, les services liés à l'**assistance personnelle** permettant l'autonomie de vie et/ou le maintien à domicile ainsi que leur accessibilité financière.
- Construire des **logements sociaux accessibles et adaptables**.
- **Garantir l'accessibilité financière** et faciliter l'accès aux logements sociaux pour les personnes en situation de handicap.
- **Rénover les logements sociaux** en tenant compte à la fois de la nécessité de rendre ces logements adaptables et accessibles et écologiquement responsables.

« Logements sociaux : pas adaptés aux PMR, ni aux personnes nécessitant des adaptations. »

« Toute personne a le droit de pouvoir vivre chez elle (à ses frais) sans justifier ce besoin. »

« Simplement vivre chez soi et bénéficier des aides pour rester à la maison sans avoir trop de démarches à faire... »

« Le lieu de vie est une question cruciale. Tout le monde devrait pouvoir choisir son lieu de vie et cela doit se faire conjointement à son projet de vie, qui peut être revu au fil des ans et de l'évolution de sa santé, de sa situation et de ses besoins. Personne ne devrait ne pas avoir de toit. »

9. Stationnement

- Veiller strictement au respect des **emplacements réservés** pour les personnes à mobilité réduite disposant d'une **carte de stationnement** et augmenter dès que nécessaire ce nombre de places.
 - o Ne pas durcir les critères d'octroi au travers du règlement communal relatif au stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR) au-delà du cadre officiel établi.
- **Ne pas pénaliser** les personnes qui détiennent une carte de stationnement **en automatisant les contrôles de paiement des parkings sur la voirie (scan-car)** :
 - o **Alléger la charge administrative liée** : ne pas contraindre les personnes détentrices d'une carte à s'inscrire dans chaque commune avant d'y stationner.
 - o **Unifier au mieux les mesures communales** concernant **le stationnement et le contrôle** des emplacements réservés et des cartes de stationnement.

10. Sport, culture, événements, information, nature

- Développer une **politique culturelle inclusive**.
 - o Assurer l'accessibilité de l'offre culturelle communale et des bâtiments liés.
 - o Veiller à programmer des productions culturelles réalisées par des personnes en situation de handicap elles-mêmes.
 - o Travailler à une offre culturelle inclusive pour tous les types de handicap et besoin spécifique rencontré : par exemple, avoir recours à la langue des signes lors d'une pièce de théâtre, encourager la représentation de la diversité dans les productions culturelles, réaliser des guides audios d'expositions communales, etc.
- Favoriser **l'accès à la pratique sportive**.
 - o Assurer l'accessibilité des salles sportives et des piscines communales, des stages, des activités scolaires et parascolaires.
- Encourager des **activités de loisirs inclusives** : stages d'été, activités extrascolaires, animations dans la commune, plaines de jeux, etc.
- Travailler à la mise en accessibilité des **espaces verts** communaux : parcs, tronçons de RAVeL et pré-RAVeL, sentiers, bois communaux, etc.
- **Soutenir les projets et les loisirs inclusifs** afin que les enfants avec et sans handicap puissent se côtoyer dès le plus jeune âge.

- Assortir des accès renforcés à ces dispositifs aux personnes détentrices de la carte de mobilité (EDC).

« Le sport, c'est la vie à tout âge. »

« Organiser plus d'événements qui permettent la rencontre entre différentes personnes. »

« Il y a un vrai manque de lieux d'activités pour adolescents en situation de handicap durant les nombreux congés scolaires. »

« Trop de personnes n'ont pas accès aux loisirs, à la culture ou au sport, trop chers. L'accès aux sports est très difficile. »

« Si une personne est en grandes difficultés et isolée, elle n'aura pas accès à des loisirs, à la culture et au sport ! C'est en luttant contre l'exclusion et la désocialisation qu'on permettra à tout le monde d'y accéder ! »

« Avoir des activités sportives ensemble (inclusives). »

« Sensibiliser les lieux culturels sur une réelle adaptation de l'accueil à un public en situation de handicap. »

Esenca

Esenca — anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée — défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking

PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages «Access-i» et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, Esenca s'adapte aux réalités des communes tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) tous les 6 ans aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les formations que nous proposons couvrent de nombreux domaines : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un contenu adapté à vos réalités et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne. Nous pouvons également dispenser ces formations au sein de vos structures et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contacts : Manon Cools — manon.cools@solidaris.be — 0473 53 05 57

Ouiam Messaoudi — Ouiam.messaoudi@solidaris.be

Tél. : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE

Construire ensemble les politiques de demain

Mémorandum communal 2024

Esencia

Contacts

Manon Cools • manon.cools@solidaris.be • 0473 53 05 57

Ouiam Messaoudi • ouiam.messaoudi@solidaris.be

Avec le soutien de

